



Aux Joyeux Marmots
Centre de la petite enfance

Protocole et procédures pour allergies
et intolérances alimentaires

Pointe-à-la-Croix
3 mai 2010

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION	3
2	DÉFINITIONS	3
2.1	SYMPTÔMES D'ALLERGIE OU D'ANAPHYLAXIE À SURVEILLER.....	4
3	ORGANISATION ET PRÉVENTION	4
3.1	AFFICHAGE ET ORGANISATION INTERNE DES LOCAUX	4
3.2	LE NETTOYAGE	4
4	INFORMATION	5
4.1	AUX PARENTS	5
4.2	AU PERSONNEL	5
5	ROUTINES PARTICULIÈRES	5
5.1	LES COLLATIONS (A.M. ET P.M.)	5
5.2	LE DÎNER	6
6	PROCÉDURES ET CONSIGNES INTERNES	6
6.1	À L'INSCRIPTION AVEC LES PARENTS DE L'ENFANT	6
6.2	FICHE DE COMMUNICATION ADRESSÉE À L'ENSEMBLE DES PARENTS.....	6
6.3	PROCÉDURES ET CONSIGNES AU PERSONNEL	7
7	RESPONSABILITÉ DU CPE	7
7.1	RESPONSABILITÉ DU C.A.	7
7.2	RESPONSABILITÉ DU SERVICE DE GARDE	7
7.3	RESPONSABILITÉ DES PARENTS DE L'ENFANT ALLERGIQUE	7
7.4	RESPONSABILITÉ DE LA CUISINIÈRE	8
7.5	RESPONSABILITÉ DE L'ÉDUCATRICE.....	9
7.6	RESPONSABILITÉ DES REMPLAÇANTES	9
7.7	SENSIBILISATION DES ENFANTS.....	9
8	LES SORTIES	10
8.1	PLANIFICATION DE LA SORTIE	10
8.2	MESURES SPÉCIFIQUES EN MATIÈRE DE PLANIFICATION.....	10
8.3	DISTRIBUTION DU REPAS	10
9	LES MÉDICAMENTS	11
9.1	LES ANTIHISTAMINIQUES.....	11
9.2	L'ÉPINÉPHRINE	11
9.3	LES EFFETS SECONDAIRES	11

Protocole et procédures pour allergies et intolérances alimentaires.

La santé des enfants, une responsabilité partagée.

1 Introduction

Toutes allergies ou intolérances doivent être traitées consciencieusement afin de diminuer les risques tout en préservant le plaisir de manger. En milieu de garde, l'intervention auprès des enfants allergiques doit être une responsabilité partagée par les parents et l'équipe de travail. Les meilleurs moyens d'éviter les réactions allergiques demeurent **l'information** et la **communication des renseignements**.

La seule protection face aux allergies alimentaires est d'éviter tout contact avec l'allergène. Pour cette raison, le service de garde doit mettre en place un protocole lui permettant d'encadrer l'alimentation offerte aux enfants. La vigilance est de mise de la part de toutes les intervenantes du service de garde qui y trouveront des marches à suivre sécuritaires et des points précis à contrôler.

2 Définitions

Enfant allergique : L'enfant dont l'alimentation doit comporter des restrictions alimentaires rigoureuses d'ordre médical.

Enfant avec restrictions alimentaires : ce terme sera utilisé afin de désigner à la fois **allergies, intolérances et autres réactions médicalement documentées**.

Intolérance alimentaire correspond à l'incapacité de supporter un aliment pris en une quantité habituellement tolérée par d'autres individus. L'intolérance alimentaire ne met pas en danger la vie et ne provoque généralement pas de réactions généralisées.

Allergies sans anaphylaxie ne mettent pas la vie en danger si elles sont traitées rapidement. C'est le cas de l'intolérance au gluten.

Allergies alimentaires à risque d'anaphylaxie, potentiellement mortelles.

L'allergie alimentaire est occasionnée par la consommation d'un aliment. L'allergie alimentaire à risque d'anaphylaxie amène une réaction qui peut être soudaine et amener des conséquences graves, voire mettre la vie en danger. Cette réaction violente s'appelle l'anaphylaxie. Le choc anaphylactique est un état où la circulation sanguine en se fait plus adéquatement. Dès le premier symptôme, l'éducatrice responsable doit **administrer la médication**, faire **appeler l'ambulance** pour que l'enfant **soit immédiatement transporté à l'hôpital**, puis **appeler les parents**.

2.1 Symptômes d'allergie ou d'anaphylaxie à surveiller

La peau :	démangeaison, sensation de chaleur et rougeur, urticaire, enflure;
Les yeux :	démangeaison, rougeur, larmoiement, enflure;
Le nez :	Écoulement, éternuements, démangeaison, congestion;
La gorge :	démangeaison, enflure, serrement, difficulté à avaler, modification de la voix, voix rauque;
Les poumons :	toux, respiration bruyante, respiration rapide et difficile, sifflements, essoufflement, douleur ou serrement à la poitrine;
Le cœur et la circulation :	couleur pâle ou bleutée, perte de connaissance, étourdissement, vertige;
Le système digestif :	nausées, vomissements, douleurs ou crampes, diarrhée;

3 Organisation et prévention

3.1 Affichage et organisation interne des locaux

Les auto-injecteurs d'épinéphrine (**ÉPIPEN**) sont gardés dans un contenant accroché en hauteur, dans le local de l'enfant allergique avec sa photo sur le contenant.

Une fiche identifiant l'enfant allergique est incluse dans son dossier. Elle comprend une photo récente, indique son nom, son allergie ou son intolérance ainsi que le nom de l'éducatrice de son groupe.

Dans le local de l'enfant et dans la cuisine, une photo récente de l'enfant et l'indication de son allergie sont affichées avec un code de couleur. L'enfant a aussi un cabaret avec le même code de couleur.

- ✧ **Rouge** indique une allergie à risque d'anaphylaxie
- ✧ **Bourgogne** indique une allergie sans risque d'anaphylaxie
- ✧ **Vert** indique une intolérance.

Note : Les aliments servis à l'enfant sont transportés recouverts de pellicule transparente si nécessaire.

3.2 Le nettoyage

Le nettoyage et la désinfection font partie des routines d'hygiène normales. Le nettoyage est également essentiel pour éliminer les traces d'aliments qui comprennent les protéines

responsables des allergies. Les tables et les surfaces (tables, chaises, planchers) sont nettoyées après chaque utilisation. Les mesures d'hygiène sont appliquées au lavage des mains et visage.

À la pouponnière, il faut porter une attention particulière aux aliments qui tombent par terre, car les poupons mettent tout dans leur bouche. Il importe donc de nettoyer avant de laisser les poupons descendre de leur chaise haute.

4 Information

4.1 Aux parents

Dans le cas de l'allergie aux arachides, nous remettons une lettre à tous les parents du CPE. De cette façon, chacun est avisé de la présence d'un enfant allergique aux arachides et il est demandé de porter une attention particulière au brossage de dents et au lavage du visage des enfants avant l'arrivée au CPE.

Les arachides et tout aliment en contenant ou contenant des traces d'arachides sont éliminés du menu et des collations du CPE. Il est ajouté à la régie interne que nous sommes un « CPE sans arachides ».

4.2 Au personnel

Chaque personne travaillant au CPE : éducatrices, stagiaires, remplaçantes, cuisinière et tout le personnel présent sont mis au courant de l'allergie ou de l'intolérance alimentaire.

- ✧ La nourriture, les ustensiles et les récipients ne sont jamais échangés ou partagés.
- ✧ Les surfaces planes doivent être nettoyées (tables, chaises, chaises hautes, etc.) pour éliminer les résidus d'aliments.
- ✧ Le lavage des mains doit être fait avant et après avoir mangé.
- ✧ La collation doit toujours être supervisée par un adulte.
- ✧ Des aliments sûrs pour les activités de bricolage, expériences culinaires seront choisis. Ils doivent comporter des éléments non allergènes ou n'ayant pas été mis en contact avec de tels aliments.
- ✧ Les parents des enfants allergiques sont consultés pour l'achat et la préparation de matériel lors d'occasions spéciales.
- ✧ Les récompenses non alimentaires sont privilégiées.

5 Routines particulières

5.1 Les collations (A.M. et P.M.)

- ✧ La routine du lavage des mains sera effectuée;
- ✧ Les enfants s'assoient à leur place, ils ne doivent pas se lever durant la collation;
- ✧ La collation est donnée à l'enfant allergique en premier et ensuite aux autres;
- ✧ Quand l'enfant allergique a terminé, l'éducatrice lui donne un livre ou un jeu en attendant que tous les enfants et l'équipement soient nettoyés;
- ✧ Le visage et les mains des enfants sont lavés avec leur débarbouillette personnelle;

- ✧ La table et les chaises sont lavées;
- ✧ Le plancher est balayé et au besoin lavé si du lait ou substance allergène est renversé sur le sol;
- ✧ L'enfant allergique peut ensuite se lever de sa chaise : l'environnement est sécuritaire et sans présence de nourriture.

5.2 Le dîner

- ✧ La routine du lavage des mains sera effectuée;
- ✧ Les enfants s'assoient à leur place, ils ne doivent pas se lever durant le repas ;
- ✧ Le dîner est donné à l'enfant allergique en premier et ensuite aux autres;
- ✧ L'éducatrice doit se laver les mains avant et après l'intervention si l'enfant allergique a besoin d'un soin particulier (ex : moucher son nez);
- ✧ Quand l'enfant allergique a terminé, l'éducatrice lui donne un livre ou un jeu en attendant que tous les enfants et l'équipement soient nettoyés;
- ✧ Le visage et les mains des enfants sont lavés avec leur débarbouillette personnelle et ils peuvent aller jouer en atelier;
- ✧ L'éducatrice lave le rebord et le dessous de la table ainsi que les chaises. Elle balaye le plancher et lave où des substances allergènes auraient été renversées.

6 Procédures et consignes internes

6.1 À l'inscription avec les parents de l'enfant

Il est prévu une rencontre avec les parents pour connaître les besoins de l'enfant allergique. Ce moment, en plus de rassurer le parent, permet de lui parler du protocole pour allergies et intolérance alimentaire. L'éducatrice, la cuisinière et un membre du personnel administratif devraient participer à cette réunion.

La fiche de l'enfant sur laquelle est incluse sa photo, le liste de ses allergies ainsi que les mesures à prendre en cas de réaction allergique est remplie avec le parent.

Le parent fournit les médicaments d'urgence accompagnés du certificat médical. Une autorisation écrite est demandée au parent pour permettre au CPE d'administrer l'auto-injecteur d'épinéphrine en cas de besoin;

Il est suggéré que l'enfant porte en tout temps un bracelet MédicAlert. Le menu est évalué avec les parents en fonction des restrictions alimentaires.

6.2 Fiche de communication adressée à l'ensemble des parents

À la réunion **parent-éducatrice** du début d'année ou au moment d'une nouvelle inscription, il est remis une communication concernant les règles du service de garde et la politique concernant les allergies et les intolérances. Les parents sont informés des types d'allergies présents au CPE ainsi que des attitudes individuelles et collectives à adopter. L'éducatrice rappelle les règlements du service de garde soit que personne n'amène d'aliments de la maison au CPE.

6.3 Procédures et consignes au personnel

Tous les membres du personnel sont avisés de l'endroit où se trouve l'auto- injecteur d'épynéphrine (le local de l'enfant).

Une photo de l'enfant est affichée dans tous les locaux. La fiche décrit son allergie et les procédures à prendre en cas de réaction allergique.

Il sera pris une attention particulière aux communications lorsque se déclarent de nouvelles allergies ou intolérances en cours d'année.

7 Responsabilité du CPE

7.1 Responsabilité du C.A.

Le conseil d'administration procède à l'adoption, aux mises à jour ou aux amendements du **Protocole et procédures pour allergies et intolérances alimentaires**.

7.2 Responsabilité du service de garde

- ✧ Le personnel comprend et applique le protocole mis en place par le service de garde.
- ✧ Le personnel connaît les signes et les symptômes d'une réaction allergique, connaît et applique le protocole mis en place et est en mesure d'appliquer les traitements adéquats et d'utiliser l'auto-injecteur.
- ✧ Le personnel respecte l'application des mesures qui ont été adoptées et de s'assurer que chaque intervenant joue le rôle qui lui a été conféré pour la protection des enfants : cuisinière, éducatrices, remplaçantes, parents, autres employées.
- ✧ Le personnel s'assure de la mise à jour des listes d'enfants allergiques
- ✧ Le personnel s'assure que tous les formulaires d'informations portant sur l'enfant allergique soient remplis, transmis à l'éducatrice lors d'un changement de groupe et régulièrement mis à jour.
- ✧ Le personnel informe les remplaçantes de la présence d'enfants allergiques dans le CPE et les informe des mesures à adopter.

7.3 Responsabilité des parents de l'enfant allergique

- ✧ Le parent a la responsabilité d'assurer certains suivis auprès de l'équipe du service de garde;
- ✧ Le parent a la responsabilité de fournir la liste des allergies et des symptômes s'y rattachant. Il doit aussi tenir la direction au courant de l'évolution des intolérances ou des allergies chez l'enfant et l'avertir de tout changement dans le dossier médical de l'enfant, dès qu'il se produit.
- ✧ Le parent a la responsabilité d'obtenir du médecin traitant et remettre au service de garde la (les) prescription (s) nécessaire (s), ainsi que toutes les informations utiles afin de démontrer le sérieux de l'allergie ou de l'intolérance
- ✧ Le parent a la responsabilité de remplir tous les documents requis par le service de garde et fournir le matériel nécessaire (médicament, auto-injecteur, etc.)

- ✧ Le parent a la responsabilité de fournir le médicament de l'enfant et noter sa date d'expiration, afin de pouvoir procéder sans délai à l'échange de l'ancien médicament.
- ✧ Le parent d'un poupon doit introduire les nouveaux aliments à la maison et en aviser le CPE

Le parent doit expliquer à l'enfant allergique, les dangers que présentent l'échange et le partage d'aliments.

Le parent doit partager ses suggestions afin d'améliorer le protocole en place et collaborer avec la responsable de l'alimentation pour l'élaboration de menus. Il peut au besoin suggérer ou fournir une liste des produits alimentaires utilisés par l'enfant ainsi que diverses recettes expérimentées à la maison.

Le parent doit avertir le service de garde lors de l'introduction d'un nouvel aliment et des réactions, le cas échéant.

Lors d'un changement de groupe, le CPE s'assure que l'éducatrice informe tous les autres enfants du groupe des restrictions alimentaires nécessaires et des allergies de l'enfant.

Lors des activités spéciales au service de garde, le CPE et le parent décident si l'enfant participera ou non à celles-ci en considérant le degré de danger encouru.

Lorsque l'enfant est absent du service de garde (vacances, maladie, etc.) le parent en avise l'administration pour faciliter la planification du repas et des collations.

7.4 Responsabilité de la cuisinière

La cuisinière et sa remplaçante sont mis au courant de l'allergie ou de l'intolérance alimentaire.

Des mesures d'hygiène et de travail sont prises spécifiquement afin d'éviter la contamination croisée. Cette contamination peut se faire par contact direct (aliment-aliment contenant l'allergène) ou indirect (aliment-ustensile ayant touché un allergène). Afin d'éviter les mauvaises surprises :

- ✧ La cuisinière nettoie bien toutes les surfaces ayant été en contact avec un allergène suite à la préparation d'aliment.
- ✧ Des ustensiles sont réservés uniquement à la préparation et la cuisson de la nourriture de l'enfant allergique.
- ✧ Le lavage des mains avant, après et entre les préparations des mets est nécessaire.
- ✧ Le comptoir est lavé entre chaque étape. Un espace est gardé entre les aliments qui peuvent présenter des risques et la nourriture de l'enfant allergique.
- ✧ La nourriture est enveloppée d'une pellicule plastique (Saran Wrap) pour la transporter.

La cuisinière s'assurera en lisant les étiquettes de l'absence de produits allergènes. Elle s'assurera que les produits ne contiennent aucun dérivés ou mots synonymes utilisés pour désigner un composé alimentaire. Santé Canada publie sur son site les appellations des

principaux allergènes utilisées par l'industrie alimentaire. (<http://www.hc-sc.gc.ca/fn-an/securit/allerg/fa-aa/index-fra.php>)

En cas de doute pour un produit, la compagnie sera contactée. Si le produit est considéré sans risque, une photocopie de l'emballage avec une note sera jointe au dossier de l'enfant pour confirmation de la démarche.

7.5 Responsabilité de l'éducatrice

- ✧ L'éducatrice s'informe sur les signes et les symptômes d'une réaction allergique, et applique le protocole mis en place et est en mesure d'appliquer les traitements adéquats au besoin.
- ✧ En cas de doute lors d'un repas ou d'une activité, l'éducatrice vérifie auprès la responsable de l'alimentation. Lors d'activités, cette vérification est sa responsabilité.
- ✧ Lors de l'absence de l'éducatrice, l'éducatrice remplaçante est mise au courant de l'information relative aux allergies alimentaires qu'il y a dans le groupe ainsi que du déroulement de la journée.
- ✧ L'éducatrice vérifie occasionnellement les dates de péremption des auto-injecteurs.
- ✧ Les enfants du groupe sont sensibilisés aux allergies alimentaires et à l'importance de ne pas échanger entre eux ustensiles et nourriture.
- ✧ Le contenu de toute huile ou crème solaire, de tout savon ou autre produit d'hygiène est vérifié afin de s'assurer qu'il ne contient pas de noix, œufs, amande, lait, etc.
- ✧ Le personnel qui amène dîner et collations est informé des allergies. Les repas sont pris dans la cuisine, endroit non accessible aux enfants.
- ✧ À chaque sortie de l'enfant, l'éducatrice s'assure d'apporter la trousse de survie de l'enfant.

7.6 Responsabilité des remplaçantes

- ✧ Une remplaçante qui ne saurait pas utiliser l'auto-injecteur ne devrait pas être dans un groupe où il y a un enfant allergique avec auto-injecteur.
- ✧ Dès qu'un doute ou une incertitude se manifeste, la remplaçante doit s'assurer qu'une éducatrice ou tout autre membre du personnel puisse venir en soutien.

7.7 Sensibilisation des enfants

Il est essentiel d'inclure l'enfant dans le processus de sensibilisation et d'information pour développer son autonomie, qu'il puisse s'affirmer dans sa différence. Plus son allergie sera démystifiée, plus facile sera sa vie.

Les adultes qui gravitent autour de l'enfant ont la responsabilité de :

- ✧ Planifier des activités en ce sens.
- ✧ Utiliser du matériel pédagogique prévu à cet effet : livres, pictogrammes, chansons, etc.

- ✧ Inviter l'enfant allergique à parler de son allergie aux autres enfants et à exprimer comment il la vit au quotidien.

8 Les sorties

Au moment d'une sortie, une seule personne devrait être désignée comme responsable de l'enfant allergique et s'assurer de sa sécurité.

Pour parer à toute éventualité, il est essentiel de transmettre à tous les adultes responsables l'information concernant les mesures préventives recommandées et d'avoir sous la main le matériel requis pour les traitements d'urgence.

8.1 Planification de la sortie

- ✧ Prévoir le transport des repas ou des collations
- ✧ Prévoir le matériel nécessaire à l'hygiène des enfants
- ✧ S'assurer avant le départ que les enfants n'ont pas d'items non permis tels que bonbons, nourriture ou breuvage.

8.2 Mesures spécifiques en matière de planification

- ✧ S'assurer de la présence des enfants allergiques à la sortie et obtenir l'autorisation des parents de l'enfant allergique pour cette sortie. Les enfants allergiques sont sous l'entière responsabilité de l'éducatrice responsable d'eux.
- ✧ Connaître la distance entre le centre hospitalier le plus proche et l'endroit de l'activité extérieure.
- ✧ S'assurer que la trousse d'urgence de l'enfant est complète et à jour : médicament(s), fiche d'identification avec le n° de la carte d'assurance maladie, copie du protocole d'intervention.
- ✧ Ajouter au dossard de l'enfant allergique une marque, un collant ou tout autre signe particulier pour spécifier les substances allergènes pouvant provoquer une réaction allergique.
- ✧ Sur place, lors de la sortie : S'assurer que l'éducatrice de l'enfant allergique ait la trousse d'urgence de l'enfant à portée de la main, idéalement dans un sac-ceinture, porté en tout temps.

8.3 Distribution du repas

- ✧ Le repas de l'enfant allergique est placé dans un sac séparé et identifié à son nom.
- ✧ Les sacs de tous les enfants allergiques sont regroupés dans une boîte identifiée avec l'inscription « Allergies ».
- ✧ L'éducatrice responsable de l'enfant allergique fait elle-même la distribution du repas et des collations. Elle s'assoit avec eux.
- ✧ Une fois le repas pris, la nourriture est rangée.
- ✧ Le visage et les mains des enfants sont lavés avec leur débarbouillette personnelle et ils peuvent aller jouer;

9 Les médicaments

L'enfant dont l'allergie a été diagnostiquée devrait toujours avoir ses médicaments. Pour que l'éducatrice puisse administrer le médicament à un enfant, le parent doit fournir une autorisation écrite. Ce médicament doit être prescrit par un médecin, l'étiquette du pharmacien en faisant foi.

9.1 Les antihistaminiques

Les antihistaminiques ne devraient jamais être utilisés comme médicaments d'urgence pour traiter un cas d'anaphylaxie; ils peuvent cependant être utilisés comme complément à l'épinéphrine.

9.2 L'épinéphrine

L'épinéphrine ou adrénaline est le traitement privilégié dans le traitement d'urgence des réactions allergiques graves. Il est conçu uniquement comme un traitement de soutien d'urgence et ne doit pas être considéré ou utilisé comme un remplacement des soins médicaux ou hospitaliers.

L'auto-injecteur se trouve dans le local de l'enfant allergique et on l'éducatrice l'amène lors des sorties dans un sac-ceinture.

Vérifier la date de péremption de l'auto injecteur et demander aux parents de le remplacer lorsqu'il est périmé. **Ce médicament doit être disponible en tout temps et de façon rapide pour les personnes susceptibles de l'administrer.**

9.3 Les effets secondaires

Certains effets secondaires peuvent survenir après l'injection (rougeur ou pâleur, tremblements, étourdissements, faiblesse, mal de tête, nervosité, ou rythme cardiaque rapide, cela ne doit pas freiner la volonté d'intervenir lorsque l'action est justifiée.

Le CPE organisera des exercices d'auto-injection périodiquement pour les éducatrices

Références :

- Protocole et procédures - Allergies et intolérances alimentaires en service de garde. Regroupement des centres de la petite enfance de la Montérégie et Association québécoise des allergies alimentaires.
- Santé Canada (<http://www.hc-sc.gc.ca/fn-an/securit/allerg/fa-aa/index-fra.php>)

Procédure à suivre en cas de réaction anaphylactique

1. Administrer immédiatement l'adrénaline

- ✧ L'injection se fait dans le muscle de la cuisse, sur le côté extérieur, légèrement vers l'avant.
- ✧ Faire coucher l'enfant sur le dos (ou l'asseoir les jambes surélevées, en cas de difficulté respiratoire - ou coucher sur le côté, lors de vomissements). Ne pas tenter de bouger l'enfant ou de le lever.
- ✧ Si deux adultes sont présents, le second devrait immédiatement contacter le 9-1-1. Si l'intervenant est seul, il faut retarder l'appel (après l'injection d'adrénaline).

2. Contacter le 9-1-1. Dites qu'un enfant fait une réaction anaphylactique et demandez une ambulance immédiatement.

- ✧ Une deuxième et dernière dose peut être donnée cinq (5) minutes après la première dose si l'état de l'enfant s'est aggravé (des signes ou symptômes s'additionnent) ou dix (10) minutes après la première dose si l'état de l'enfant ne s'est pas amélioré (les signes ou les symptômes sont de même intensité ou gravité) et que les secours ne sont pas encore sur place. Une respiration laborieuse ou une perte de connaissance de l'enfant sont des signes que la réaction n'est pas maîtrisée.
- ✧ Noter le nombre de doses et l'heure d'administration, ainsi que l'évolution des signes et des symptômes.

3. Faire transporter l'enfant en ambulance au centre hospitalier le plus près et l'accompagner.

4. Aviser les parents ou les responsables de l'enfant.